

Comité Syndical du 15 Décembre 2020
18h00
Salle Polyvalente de Le Fraysse

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour

- 1) Election de deux nouveaux vice-présidents
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- 3) Candidature du PETR à l'appel à projet MOBELUSACTEURS2020
- 4) Etat des inscriptions aux commissions de travail et au conseil de développement
- 5) Modification des tableaux des effectifs
- 6) Mise en place du RIFSEEP pour le personnel relevant de la filière technique

1) Election de deux nouveaux vice-présidents

Suite à la validation des modifications des statuts du PETR, le nombre de vice-président est porté à 6. 4 vice-présidents avaient été élus lors du conseil syndical du 09 septembre 2020. Une élection pour la désignation des deux nouveaux VP sera organisée.

2) Débat d'Orientation Budgétaire 2021

2.1) Présentation du compte administratif provisoire 2020

Le compte administratif provisoire sera présenté aux élus

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2020	Libellé	CA 2020
Charges à caractère général	72 142.89	Produits des services	0
Charges de personnel	303 979.78	Dotations et participations	392 842.29
Autres charges de gestion courante	24 154.71	Autres produits	1,63
Dotation aux amortissements	4 605.36	Atténuation de charges	81.26
Charges financières et exceptionnelles	314.41	Produits rattachés	115 913.98
Total Dépenses de Fonctionnement	406 157.15	Total Recettes de Fonctionnement	508 839.16
Excédent provisoire de fonctionnement 2020	102 682.01		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2020	Libellé	CA 2020
Opérations d'investissement	612.80	Amortissements et provisions	4 605.36
Total Dépenses d'Investissements	612.80	Total Recettes d'Investissements	4 605.36
Excédent provisoire d'Investissement 2020	3 992.56		
Résultat net provisoire 2020	106 674.57		

2.2) Orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2020 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique (avec la fin de la mission d'animation de la plate-forme REHAB), des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2021.

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont été établies avec les propositions suivantes :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de **3,80 €** par habitant (sur la base de la population totale

de chaque communauté de communes, données INSEE 2017) ;

- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2020) ;
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2020) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2020 – évalué à une quarantaine de jours)

Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement :

Les différentes opérations sont détaillées avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités (voir plus haut).

Seront ainsi proposées pour l'année 2021 :

- La poursuite du projet culturel « Langues de Goulus », par convention avec les Communautés de Communes du Carmausin-Ségala et de VAL 81, avec un cofinancement Région, Leader et département ;
- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- La mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition ;
- La candidature à l'appel à projet de l'ADEME pour la mobilisation des élus et acteurs clés pour la transition écologique, avec un financement de l'ADEME à hauteur de 80 % ;
- La définition du nouveau Projet de Territoire 2020-2026 avec la formation des élus, des acteurs et l'implication du nouveau Conseil de Développement
- La poursuite du programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement Leader à 48 %
- La mise en œuvre de nouvelles actions du projet alimentaire territorial auprès des restaurations collectives et des producteurs en vente directe ;
- La mise en œuvre d'actions territorialisées dans le cadre du guichet unique de la rénovation

Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques, approuvé en 2018 et signé officiellement en juillet 2019. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 octobre 2022.
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, signée le 12 octobre 2016, qui concerne la période 2016-2020, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement.

2021, le PETR sera amené à travailler aux côtés de l'Etat sur une nouvelle contractualisation : le contrat de relance et de transition écologique. Une signature en juin 2021 sera envisagée après que le projet de territoire ait été validé.

Encours de la dette

Pour faire face aux retards de versement de subventions sur les opérations soldées (Leader notamment), une nouvelle ligne de trésorerie de 100 000 € a été ouverte le 27 novembre 2019. Deux

tirages ont été réalisés (50 000 € le 29/11/2019 et 20 000 € le 24/12/2019). Les 30 000 € restants n'ont pas été débloqués. Cette ligne de Trésorerie a été remboursée le 30 juin 2020.

Etat du personnel

- Tableau des effectifs et éléments de rémunération :

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021
Directeur des services - Chef de Mission (CDI de droit public 80% jusqu'au 30/03/20 puis 60 % jusqu'au 31/12/20) Retraite au 01/01/2021	813	813	-
Co-directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645
Chef de Projet des Programmes Européens et de la Coopération Territoriale et Transnationale (CDI de droit public à temps complet janvier à juin 2020) Portabilité du CDI vers une autre collectivité au 01/07/2020	537	605	-
Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/21)	473	512	512
Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19)	440	388	440
Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)		390	390
Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	361	369	369

Par décision du Comité Syndical du 30 octobre 2019, Anaïs Huot, dont le contrat à durée déterminée arrivait à terme le 30/10/2019, a été nommée en tant qu'attachée stagiaire, compte-tenu de sa réussite au concours externe et des nécessités du service avec la mise en place du volet agricole des PCAET (Plans Climat Air Energie) des 5 Communautés de Communes. Après son année de stage et le suivi de sa formation d'intégration elle a été titularisée au grade d'attaché territorial par arrêté du 19/10/2020 avec effet au 31/10/2020.

Suite au départ du Chef de Projet des Programmes Européens et de la Coopération Territoriale et Transnationale vers une autre collectivité (grade Attaché Principal), un recrutement a été réalisé afin de trouver un nouvel agent en charge de la mission LEADER (grade Attaché).

- Durée effective du travail :

Tous les agents à temps complet travaillent sur la base de 35 h par semaine.

Deux agents sont à temps partiel fin 2020 (un agent à 60% pour retraite progressive et un agent à 80 % pour convenance familiale).

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.

3) Candidature du PETR à l'appel à projet MOBELUSACTEURS2020

L'ADEME a lancé un appel à projet auprès des EPCI d'Occitanie pour soutenir 20 territoires à s'engager sur des actions de mobilisation des élus et acteurs clés de la transition écologique.

Le PETR et les 5 Communautés de communes ont travaillé à une candidature qui vise à mettre en place un programme d'actions sur la période 2021-2022 sur les thèmes suivants :

- THEME1 : La Gouvernance et concertation avec les acteurs et citoyens ;
- THEME2 : Les déchets (réduction à la source, bio-déchets...);
- THEME3 : Mobilité et aménagement durable de nos villages ;
- THEME4 : Changement climatique et alimentation ;
- THEME5 : La production énergétique (Chaleur renouvelable, hydrogène, autoconsommation collective, méthanisation...)

Ce programme peut être soutenu par l'ADEME à hauteur de 80% avec 20 000€ de dépenses éligibles.

4) Etat des inscriptions aux commissions de travail et au conseil de développement

Le PETR a lancé un appel, après des élus intercommunaux et communaux, pour participer aux commissions de travail suivantes :

- Economie/emploi – Tourisme
- Alimentation et transition agricole
- Habitat – Urbanisme – Aménagement de l'Espace – Biodiversité
- Transition énergétique et adaptation
- Accès aux services et mobilité
- Mobilisation citoyenne

Ces commissions seront arrêtées au prochain comité syndical

De même, un appel à candidat pour le conseil de développement a été lancé en novembre. Conformément aux statuts, Les membres du conseil de développement territorial doivent être approuvés par le Conseil syndical.

5) Modification des tableaux des effectifs

Afin de permettre le recrutement prochain d'un prochain emploi sur des missions de transition écologique et énergétique, il sera nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'ingénieur

6) Mise en place du RIFSEEP pour le personnel relevant de la filière technique

Suite au décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale de la filière technique, le Pôle Territorial doit mettre en place son régime indemnitaire pour les agents relevant de cette filière (le régime pour la filière administrative ayant été mis en place le 30/10/2019).

Il est rappelé que le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Il est précisé que, pour l'IFSE comme pour le CIA, les plafonds de prime proposés (selon les grades et les groupes d'emploi) sont des montants maximum qui ont été retenus par le comité technique du CDG 81.